Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20261030-2026_73-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-73

L'an deux mil vingt-six le trente octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Laurent CARRÉ, Caroline KOENIG, Johan BERTRAND, Gilles NICOL, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, ~~Julien MEHEUST~~, ~~Anthony LE COCGUEN~~, Sandra LE VACON, Marine CARDINAL, ~~Pierre-Emmanuel VILLA~~, Séverine PALLU, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Anthony LE COCGUEN a donné procuration à Laurent CARRÉ
Julien MEHEUST a donné procuration à Marie-Annick GÉLIN
Pierre-Emmanuel VILLA a donné procuration à Séverine PALLU

Secrétaire de séance : Sandra LE VACON

Nombre de présents : 12 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 26 octobre 2026

2026-73 : DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS COMMUNAUX POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

CONSIDÉRANT que Saint-Brieuc Armor Agglomération pilote plusieurs démarches territoriales collectives structurantes en matière de transition écologique, parmi lesquelles :

- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;
- L'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) ;
- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;
- Les actions en faveur de la restauration collective durable ;

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20261030-2026_73-DE

- Les diverses campagnes et actions de sensibilisation des publics et des acteurs locaux ;

CONSIDÉRANT que les communes membres de l'Agglomération sont des partenaires incontournables et stratégiques pour garantir le plein succès, le déploiement opérationnel et la cohérence de ces programmes à l'échelle locale ;

CONSIDÉRANT la demande formulée par Saint-Brieuc Armor Agglomération visant à désigner au sein de chaque commune des référents afin d'animer les réseaux, de participer à la co-conception ainsi qu'à la mise en œuvre de ces politiques d'intérêt communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de désignation de référents au sein de la commune pour assurer la liaison et le suivi des démarches de transition écologique pilotées par Saint-Brieuc Armor Agglomération ;
- **DÉSIGNE** en qualité de référents élus :
  - Madame Sandrine DAMANY., conseillère municipale ;
  - Monsieur Laurent CARRÉ., 2ème adjoint au maire ;
- **PREND ACTE** de l'association de monsieur TOQUIN, expert et membre extérieur, qui sera invité à participer aux travaux et réflexions menés par les référents communaux ;
- **CHARGE** les référents ainsi désignés de participer aux réunions de réseau, d'informer régulièrement le Conseil Municipal de l'avancée des travaux, et de faciliter le déploiement des actions de transition écologique sur le territoire communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente décision au Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération et à signer tout document y afférent.

La secrétaire de séance,
Sandra LE VACON

Le Maire,
Michel PETRA

MAIRIE DE SAINT-DONAN
Côtes-d'Armor